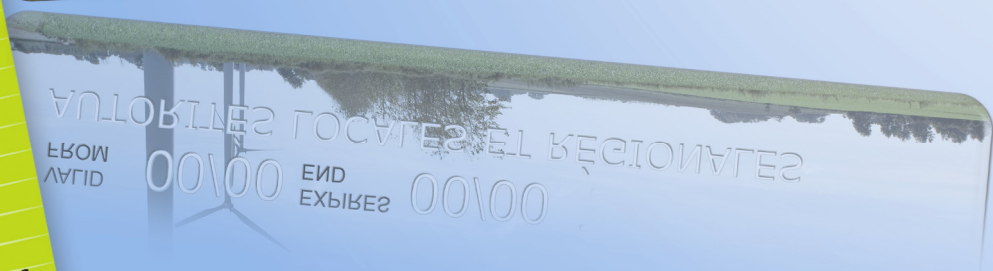
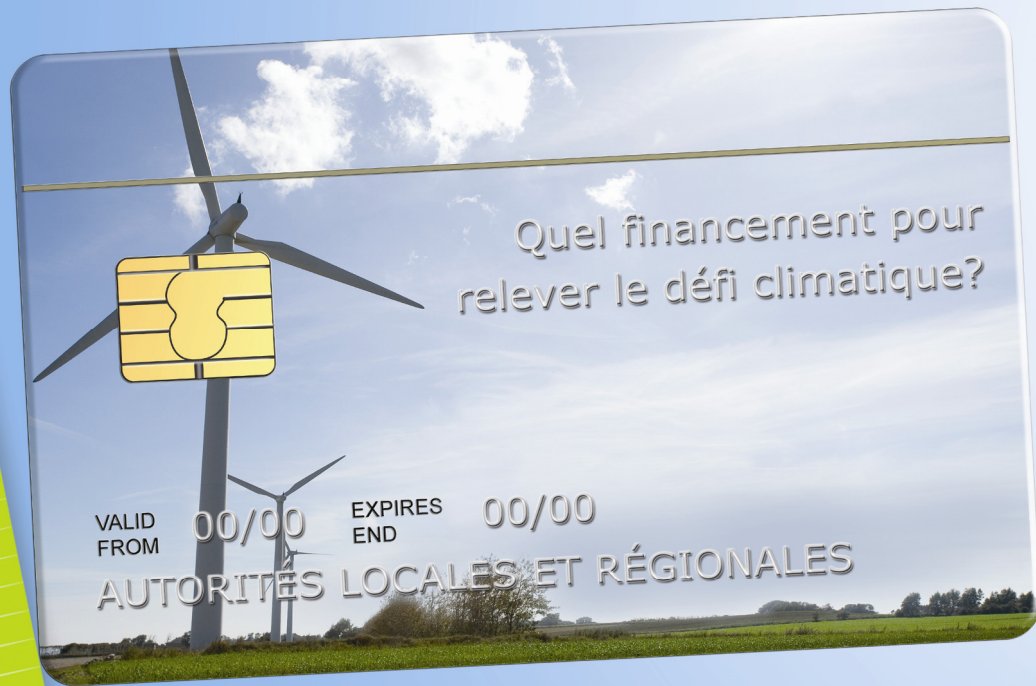




# Résolution sur le financement des actions locales et régionales contre le changement climatique



Conseil des Communes  
& Régions d'Europe  
Council of European  
Municipalities & Regions

## RESOLUTION

### **SUR LE FINANCEMENT DES MESURES LOCALES ET REGIONALES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS CLIMATIQUES EUROPEENS ET INTERNATIONAUX**

Comité directeur du CCRE  
Oslo, le 3 juin 2010

Nous, Maires, Responsables, Elus et Représentants des municipalités, villes, provinces, comtés et régions d'Europe, réunis à Oslo en Norvège, ce 3 juin 2010 à l'occasion du Comité directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe, avons adopté la Résolution suivante :

#### ***Les autorités locales et régionales peuvent grandement contribuer aux objectifs climatiques européens et internationaux***

1. Les autorités locales et régionales peuvent faire la différence dans la lutte contre le changement climatique, compte tenu de leurs responsabilités dans des domaines clés tels que l'aménagement du territoire, l'énergie, le transport, les marchés publics et le développement durable, et de leur capacité d'influencer les comportements des citoyens et du secteur privé.
2. Contribuer aux objectifs de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie est à la fois une chance et un défi pour les autorités locales et régionales. Agir pour le climat a des impacts positifs en termes de développement économique, d'emplois verts, de cohésion sociale et de qualité de vie. En outre, ne pas agir dès maintenant contre le risque climatique peut résulter en des coûts très importants dans le futur. Néanmoins, investir dans des actions de protection du climat requiert des financements importants sur le long terme que les autorités locales et régionales ont du mal à mobiliser en temps de récession financière et économique.
3. La coopération entre les autorités locales et régionales est la clé pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. Ainsi, les municipalités et régions peuvent joindre leurs connaissances et leur expertise, accéder plus facilement aux financements et adopter une approche plus intégrée, gage de cohésion territoriale et de plus grands impacts sociaux et économiques. Nous croyons que la Convention des maires constitue une très bonne illustration de partenariats réussis entre collectivités.
4. Nous sommes convaincus que la coopération entre le secteur privé et les autorités publiques constitue une part essentielle de la solution pour financer les politiques climatiques locales et régionales. En particulier, des collaborations constructives par l'intermédiaire des partenariats public-privé devraient être approfondies. Nous plaidons également pour une offre plus élaborée d'instruments financiers par les établissements bancaires privés.

## ***Le soutien européen et national pour mieux exploiter le potentiel au niveau local et régional***

5. L'Union européenne est sur le point de procéder à d'importantes réformes – du budget européen, de la politique de cohésion et de la politique agricole commune – et nous appelons les institutions européennes à identifier le changement climatique comme une priorité de financement pour chacune de ces politiques, et à assurer que les autorités locales et régionales pourront en bénéficier.
6. Le soutien de l'Etat est essentiel pour assurer que les autorités locales et régionales exploitent à fond leur potentiel d'action pour lutter contre le changement climatique. Nous notons avec intérêt les accords sur le climat passés entre les niveaux national et local, et les fonds énergie et climat mis en place par certains gouvernements. Nous invitons un plus grand nombre d'Etats membres à initier de tels schémas de coopération avec les municipalités et régions. De plus, les gouvernements nationaux sont en mesure de stimuler le développement des connaissances sur le climat et d'aider à la collecte des données afin d'aider les autorités locales et régionales à évaluer l'impact de leurs politiques climatiques.
7. Nous reconnaissons les efforts de la Commission européenne pour faciliter l'accès à un soutien financier à destination des autorités locales et régionales qui s'engagent à atteindre des objectifs ambitieux dans le domaine de l'énergie et du climat. En particulier, le lancement du mécanisme ELENA de la Banque européenne d'Investissement et la révision du Règlement des Fonds structurels sont les bienvenus. Nous souhaiterions encourager la Commission à poursuivre ses efforts et à proposer des instruments financiers plus adaptés aux municipalités plus petites, afin que toutes les autorités locales et régionales, et leurs citoyens, puissent contribuer.
8. Nous accueillons favorablement la proposition du président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, et du Commissaire européen à l'énergie, M. Günther Öttinger, de mobiliser les fonds non utilisés du Plan de relance européen – au moins 115 millions d'Euros – afin de soutenir les projets des autorités locales et régionales pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables. Désormais, il est essentiel que la Commission transforme cette annonce en action concrète. Nous invitons également les Etats membres à approuver cette proposition dès que possible, de telle sorte que les fonds puissent bénéficier rapidement aux politiques innovantes et ambitieuses des municipalités et régions européennes.
9. Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS) est un instrument innovant pour augmenter les revenus des actions climatiques. Nous demandons qu'une réflexion s'engage d'ores et déjà dans la définition d'un mécanisme financier pour la mobilisation vers les collectivités locales et régionales d'une partie de la nouvelle recette créée en 2013 par la mise aux enchères des permis d'émission des entreprises européennes.

## ***S'engager plus avant dans la Convention des maires***

10. En signant la Convention des maires, plus de 1700 municipalités se sont déjà engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir l'énergie durable au-delà des objectifs européens en matière de climat et d'énergie. 70 régions, provinces et associations d'autorités locales et régionales se sont aussi engagées pour soutenir les efforts des municipalités. Le CCRE considère que la Convention des maires est une démonstration forte et concrète de la volonté et de la capacité des autorités locales et régionales, et de leurs associations représentatives, d'agir contre le changement climatique.
11. Le CCRE a soutenu la Convention des maires dès le début et est activement engagé dans le Bureau de la Convention. Nous souhaiterions approfondir notre participation au succès de cette initiative et reconnaître officiellement la Convention des maires comme une dimension clé de notre politique. Aussi, nous prenons la décision que le CCRE devient Structure de soutien de la Convention des maires.

**> CEMR Paris**

15 Rue de Richelieu  
F-75001 Paris  
Tel : + 33 1 44 50 59 59  
Fax : + 33 1 44 50 59 60  
[www.ccre.org](http://www.ccre.org)  
E-mail : [cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)

**> CEMR Brussels**

Square De Meeûs 1,  
B-1000 Brussels  
Tel : + 32 2 511 74 77  
Fax : + 32 2 511 09 49  
[www.ccre.org](http://www.ccre.org)  
E-mail : [cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)



DG Education and culture

With the financial support of the European Commission.  
Support for bodies active at European level in the field of active European citizenship

**DEXIA**

CEMR partner